

Association Meusienne pour la Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence et des Adultes

Centre Educatif Renforcé

Document Individuel de Prise en Charge

PREAMBULE :

L'adolescent dont l'autorité parentale est détenue par
....., est confié au Centre Educatif Renforcé, conformément à la décision du
Juge, en date du..... Ce placement est assorti d'une
mesure de

OBJET DU DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE :

Article 1^{er} :

DUREE DE PRISE EN CHARGE

Le Document Individuel de Prise en Charge est établi pour la durée de validité de la décision judiciaire à compter du au Il devient caduc à l'issue de la session CER de 21 semaines.

Article 2 :

LES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Le CER est un établissement qui accueille 6 à 8 garçons âgés de 13 à 18 ans. Il fonctionne en deux sessions annuelles de cinq mois et ½ chacune. Durant ces sessions, la prise en charge éducative est assurée 24 heures sur 24.

Le CER offre un hébergement qui favorise des temps collectifs, mais également des espaces d'échanges plus personnels. La prestation d'hébergement comprend toutes les réponses aux besoins généraux.

Les prestations d'hébergement et la prise en charge éducatives sont financées par la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou les Conseils Généraux avec qui un accord préalable a été signé.

L'AMSEAA contracte une assurance qui couvre l'ensemble des résidents et des activités menées dans l'établissement.

Durant le placement, les parents peuvent, s'ils le souhaitent, participer aux achats et dépenses particulières concernant leur enfant conformément au règlement de fonctionnement.

Article 3 :
OBJECTIFS DE PRISE EN CHARGE

La prise en charge d'internat nous amène à prendre en compte l'ensemble des besoins des adolescents. La prise en compte de ses difficultés et les besoins spécifiques qui en découlent vont permettre de définir des perspectives de changements. Par ailleurs, au regard, de la prise en charge d'internat, le jeune va bénéficier d'un ensemble de services qui vont répondre au mieux à ses besoins généraux lui permettant de poursuivre son bon développement. C'est donc la conjugaison de ces deux types de besoins et à travers les responsabilités de chacun que va se déterminer la prise en charge éducative.

Le bon déroulement du processus de Plan de Services Individualisé est garant de la qualité de la prise en charge éducative personnalisée.

Article 4 :
LES PRESTATIONS DE PRISE EN CHARGE

Les difficultés du jeune et ses besoins spécifiques permettent de définir des perspectives de changement.

De par la prise en charge d'internat, le jeune bénéficie d'un ensemble de services répondant au mieux à ses besoins généraux.

La prise en compte de ces deux types de besoins détermine la prise en charge éducative.

Le bon déroulement du processus de Plan de Services Individualisé (PSI) est garant de la qualité de la prise en charge éducative personnalisée.

Article 5 :
LA PARTICIPATION DU JEUNE ET DE SA FAMILLE

Afin de garantir les droits du jeune et de sa famille, mais également dans un souci de garantir un travail éducatif de qualité, il est demandé de répondre aux invitations liées au processus du PSI (ci-joint). La finalité recherchée est l'élaboration, par consensus, d'un projet personnalisé de sortie.

Article 6 :
CLAUSE DE RESERVE ET DE CONTENTIEUX

En cas d'actes graves commis par le jeune, le responsable de l'établissement informera les autorités judiciaires et administratives, qui prendront les mesures appropriées à la situation de chaque jeune.

En cas de désaccord et dans la mesure où une conciliation interne n'aurait pas abouti, l'adolescent et/ou son représentant légal pourra faire appel à une personne extérieure qualifiée (Art. 9 de la loi du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale) pour faire valoir ses droits.

Les signataires reconnaissent avoir pris connaissance du Livret d'Accueil du CER et qu'un exemplaire leur a été remis.

Le présent document est remis le :

Le jeune et/ou son représentant légal en ont pris connaissance.

Le représentant de l'établissement,

Le jeune,

Le représentant légal,

Nom / Prénom

Nom / Prénom

Nom Prénom